

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre, à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Libournais, se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, à Libourne, sur la convocation qui leur a été adressée le 07 décembre 2023 par Monsieur le Président du CIAS, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 07 décembre 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
Président				
1. Philippe BUISSON			X	Sébastien LABORDE
Vice-Président				
2. Sébastien LABORDE	X			
Membres élus				
3. Sandy CHAUVEAU		X		
4. Marie-Noëlle LAVIE	X			
5. Jocelyne LEMOINE	X			
6. Brigitte NABET-GIRARD		X		
7. Jean-Luc LAMAISSON	X			
8. Josette TRAVAILLOT		X		
9. Fabienne KRIER	X			
10. Hervé ALLOY		X		
11. Eveline LAVAURE-CARDONA		X		
12. Marianne CHOLLET	X			
Membres nommés				
13. Jocelyne ANTONIAZZI	X			
14. Jean-Pierre REYREL	X			
15. Brigitte METGE		X		
16. Michelle LACOSTE			X	Marie-Noëlle LAVIE
17. Nadine DUPROL		X		
18. Jean-Luc LETERME	X			
19. Karine BLAUDIER		X		
20. Sandrine LABEDADE		X		
21. Gilles BELAIR	X			
22. Anne-Marie ROUX	X			
23. Martine LALLET VAN BAEINGHEM		X		
SOUS-TOTAL	11	10	2	
Total présents ou ayant donné pouvoir				13

Assistaient à la séance :

Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne
Mme Marie-France LAFAGE Responsable du Pôle Moyen du CCAS de Libourne
Mme Sylvia BROUSSE, assistante administrative
Mme Virginie MARULAZ, responsable du service Portage des repas

2023-12-08 : CIAS Subvention exceptionnelle au Centre de Santé Jean Pierre BONIMOND de Coutras

Vu la délibération n° 2015-06-077 du 2 juin 2015 élargissant la compétence de la Cali au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire en matière de soutien aux équipements de santé pluridisciplinaire et à l'attractivité médicale.

Vu la délibération du 3 décembre 2019 modifiant l'intérêt communautaire en matière d'action sociale et en confiant la gestion au CIAS du libournais

Considérant que l'intérêt communautaire concerne :

- « - Le soutien aux actions de promotion et de prévention de la santé à l'échelle supra communale,
- La contribution à l'amélioration du parcours de santé sur le territoire, notamment en matière de santé mentale,
- La participation à la promotion des habitudes de vie et un environnement favorable à la santé à l'échelle supra communale ».

Considérant que le Centre de Santé Jean Pierre BONIMOND a pour vocation de répondre aux besoins de la population du territoire en termes de prévention, de diagnostic et de soins de médecine générale,

Considérant que le CIAS du Libournais peut attribuer des subventions aux associations entrant dans le champ de sa compétence,

Considérant que la gouvernance associative du Centre de Santé Jean Pierre BONIMOND de Coutras, est composée de représentants de la mairie de COUTRAS, de la CALI, du Centre Hospitalier de LIBOURNE, et de l'E.H.P.A.D « Primerose » de COUTRAS.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent le versement d'une subvention de 20 000 €, de façon exceptionnelle, au Centre de Santé Jean Pierre BONIMOND de Coutras.

Budget CIAS

Imputation budgétaire : chapitre 65 / Compte 6574

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Vice-Président
Sébastien LABORDE

Pour expédition conforme

Pour le Président,
Par délégation,
Sébastien LABORDE
Vice-Président du CIAS du Libournais

